

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Pendant le procès du meurtrier de deux inspecteurs du  
travail

# **Gérard Filoche interrogé pendant cinq heures, le 9 mars à Paris par le juge Yves Madre**

- Social -

Date de mise en ligne : samedi 10 mars 2007

---

**Démocratie & Socialisme**

---

**Gérard Filoche menacé d'être mis en examen par le juge Yves Madre pour avoir menacé dans son activité professionnelle régulière un employeur de lui dresser un procès-verbal : le patron a osé porter plainte pour "chantage".**

**Le juge a interrogé Gérard Filoche (en présence de son avocat Dominique Tricaud) pendant cinq heures d'affilée au Palais de justice de Paris, de 14 h 15 à 19 h 15 le vendredi 9 mars et a finalement, in extrémis, renoncé à sa menace (pourtant contenue dans sa lettre de convocation initiale) de le placer en examen.**

**La nouvelle tactique des patrons de combat : faire contre-feu judiciaire de tout bois, porter plainte systématiquement contre ceux qui sont chargés de contrôler leurs turpitudes (inspection du travail) où y résistent (salariés, syndiqués).** Pour imposer qu'il y ait suite à la plainte, ils se portent "partie civile". Des heures et des heures sont ainsi perdues par ce réel abus du droit d'ester en justice. Heures perdues pour les juges qui s'y prêtent. **Heures perdues pour l'inspection ainsi contrainte de se défendre là où elle devrait être encouragée pour son action.** Cela aboutit si le processus se généralise ( et il y a des signes indicateurs d'une tendance en ce sens) à paralyser l'action de l'inspection du travail qui défend l'état de droit dans les entreprises.

Le juge, **dans l'après-midi même où était rendu le verdict de Périgueux**, a cherché pendant cinq heures à savoir si Gérard Filoche avait été "agressif" ; avait élevé la voix, avait "fait pression", de façon inquisitoriale dans son "contrôle" où s'il avait exercé un "chantage" contre l'employeur en le menaçant de lui dresser procès-verbal s'il continuait à faire entrave à l'action d'une représentante du personnel et à la menacer pour la troisième fois pour des raisons différentes et de plus en plus fallacieuses, en quelques mois, de la licencier en la persécutant car elle était femme et de retour de congé maternité, et qu'il ne voulait pas lui redonner son poste antérieur. (On vient de fêter le 8 mars, journée des femmes, on en parle, on en parle et pendant ce temps-là, ce genre de pratique sexiste est de plus en plus courant de la part d'employeurs). Si la menace de dresser procès verbal est un "chantage" alors l'action de l'inspection est asphyxiée !

Ce fut, tout au long de l'interrogatoire persistant, harassant et jamais courtois du juge, ce même genre d'accusation : "contre les contrôles inquisiteurs" (que la "coordination rurale" formulait et qui a essayé de servir de facto, mais heureusement en vain, à porter circonstances atténuantes à Claude Duviau).

Au lieu d'appuyer ceux qui ont, dans notre République et par convention de l'OIT (n°81) la responsabilité de faire respecter les lois du travail, "l'air du temps" est ainsi orienté vers la destruction du code du travail (pseudo "recodification" en cours) et de sa mise en oeuvre (oui ou non doit-on affaiblir ou renforcer les moyens de l'inspection).

---

## **À Muriel Grémillet, et au delà, à tous les journalistes**

Bonjour,

Je viens de lire Libé ce matin.

Depuis deux ans, dès 20 h le soir du 2 septembre 2004, j'ai mené bataille pour que justice soit faite, pour que l'inspection du travail soit reconnue, valorisée et défendue face à ce crime, pour que les grands médias le comprennent (ils parlèrent davantage, au début, de la mort de l'ours Cannelle que de celle de mes collègues), pour que les autorités qui ont voulu étouffer l'affaire n'y parviennent pas.

Ce qui est arrivé, avec la plaidoirie des parties civiles, du procureur, et la condamnation de Duviau donne enfin raison à ceux qui avaient compris dès la première minute l'importance historique - pour l'état de droit dans les entreprises, pour tous les salariés - de ce double meurtre. Il s'agissait bien "d'un fait de société, pas un fait divers", comme cela est affiché depuis deux ans, dans mon bureau de l'inspection du travail, là où je reçois les ayant-droits.

Deux ans de bataille acharnée, un livre de 285 p, un film de 52', une pièce de théâtre montée et jouée deux fois par Ariane Mnouchkine, des magnifiques états généraux avec 850 de nos collègues unanimes, des centaines de meetings partout, une mobilisation collective unitaire à Périgueux de 400 inspecteurs pendant une semaine, j'ai milité pour tout cela, parfois tout seul, au départ, et à contre courant, parfois avec mépris ou indifférence, mais avec la réaction unanime permanente solidaire consciente de tous nos collègues.

Mais ca y est, vous le faites dire dans la bouche de Gilles Trémouille, qui depuis, est devenu un ami : "ce n'est pas un fait divers, c'est un fait de société".

Bravo ! Enfin !

**Gérard Filoche**